



N° 73 – novembre 2018

Bulletin de liaison

EDITO

Chers adhérents,

Je tenais à partager avec vous notre grand projet pour 2019 puisque l'association **O**reille et **V**ie fêtera son 20ème anniversaire l'an prochain. Rapidement, nous nous sommes demandés comment nous pourrions fêter cet évènement et nous avons eu une idée folle, pensant qu'elle resterait au stade du rêve sans lendemain.

Et pourtant, une semaine après avoir lancé l'invitation, nous avons la grande joie de constater que notre projet va pouvoir se réaliser : le Professeur Christine PETIT, lauréate du prix international Kavli en 2018 pour les neurosciences et Professeur à l'Institut Pasteur et au Collège de France, spécialiste des surdités génétiques, accepte notre proposition de venir donner une conférence dans le cadre des festivités de nos 20 ans.

Pour compléter ce temps d'information, le Professeur Godey, Médecin chef au service ORL du CHU PONTCHAILLOU de Rennes, nous parlera des dernières actualités des implants cochléaires. Alors nous est venue une idée encore plus folle : pourquoi ne pas organiser l'assemblée générale du BUCODES à Lorient sur les mêmes dates pour couronner nos 20 ans ? Très vite, nous avons adressé un courrier motivant notre demande auprès du Conseil d'Administration du Bucodes qui a, très vite aussi, validé cette option, permettant ainsi à un plus grand nombre de malentendants et devenus sourds de pouvoir bénéficier des savoirs du Professeur Christine PETIT.

Alors, tous à vos agendas et réservez votre date :

le SAMEDI 25 MAI 2019 à partir de 10 h au MEGA CGR (complexe de cinémas) à LANESTER.

Toute l'équipe du Conseil d'Administration se mobilise déjà pour vous concocter une très belle journée. Nous vous tiendrons informés de l'avancée de ce projet et nous lancerons sûrement un appel au bénévolat pour nous aider à concrétiser cet évènement dans tous ses détails.

D'ici là et en cette période de fin d'année, je vous souhaite à tous de très belles fêtes de fin d'année en famille et entre amis.

A très bientôt.

Nelly SEBTI
Présidente Oreille et Vie

Photo : stand accessibilité au Festival Interceltique de Lorient

A CHAQUE TYPE DE SURDITE SA SOLUTION»

Nous reproduisons en ce début de bulletin un article extrait de Recherche & Santé n° 155 - 3e trimestre 2018 - sur les principales causes de surdit , les traitements actuels et les recherches en cours, o  Marina Carr re d'Encausse, m decin, journaliste et pr sentatrice du « Magazine de la sant  » sur France 5, s'entretient avec le Pr S bastien Schmerber, ORL au CHU de Grenoble.

En France, environ cinq millions de personnes souffrent de probl mes d'audition. Un v ritable fl au, d'autant que plusieurs  tudes scientifiques montrent que la surdit  affecte les capacit s cognitives.

Marina Carr re d'Encausse : Quelles sont les principales causes de perte auditive ?

S bastien Schmerber : la premi re cause de perte de l'audition est d'ordre physiologique : avec le vieillissement, chaque personne perd progressivement une partie de ses capacit s auditives, en raison de la perte d'efficacit  de certaines cellules de l'oreille interne. C'est ce que l'on nomme la presbyacousie, une surdit  neurosensorielle (c'est- -dire que l'on observe une perte de cellules sensorielles). La presbyacousie est de plus en plus fr quente  tant donn  le vieillissement global de la population, en raison notamment de l'augmentation de l'esp rance de vie.

De plus en plus, nous observons aussi une autre forme de surdit  neurosensorielle qui intervient plus t t dans la vie, en raison d'une sollicitation trop importante du syst me auditif. C'est un probl me qui survient chez les jeunes qui passent des journ es enti res avec des  couteurs dans les oreilles. L'exposition   ce bruit affecte le stock de cellules sensorielles dont nous disposons (environ 10   15 000), et qui n'est pas rempla able.

Il existe  galement des surdit s d'origine g n tique ou encore infectieuse, comme celle provoqu e par le cytom galovirus (CMV), une surdit  progressive qui se d veloppe dans les premi res ann es de vie.

M. C. d'E. : Ces diff rents types de surdit  sont-ils tous traitables ?

S. S. : Aujourd'hui, on peut dire qu'il existe des solutions pour toutes les surdit s qui sont soit curatives, et vont donc gu rir d finitivement la surdit , soit de compensation, pour les surdit s incurables. Mais pour savoir   laquelle recourir, il est indispensable de r aliser un bilan chez un m decin ORL, faute de quoi il est possible de passer   c t  d'un traitement pourtant facile   mettre en  uvre.

M. C. d'E. : Quels sont ces diff rents traitements ?

S. S. : Certaines pathologies entra nant des surdit s – comme les cholest atomes – peuvent  tre trait es gr ce   la chirurgie. Pour les surdit s qui ne sont pas curables, et notamment les surdit s neurosensorielles, comme la presbyacousie, les aides auditives permettent de compenser la perte d'audition. Il s'agit d'appareils tr s sophistiqu s,  quip s de d bruiteurs, qui s'adaptent   la s v rit  de la surdit ,   l'environnement sonore de l'utilisateur, etc.

Enfin, pour les surdit s plus importantes, dites profondes – la plupart des surdit s g n tiques notamment – et qui ne peuvent pas  tre compens es par les aides auditives, on propose l'implant cochl aire – une invention fran aise. Ces appareils d livrent une stimulation  lectrique, qui excite directement les neurones auditifs, en contournant le r le de l'oreille interne, d fectueuse. Les

enfants sourds de naissance (en France, tous les nouveau-nés sont désormais dépistés) peuvent en bénéficier avant l'âge d'un an : dès lors que la prise en charge est précoce, ce qui est désormais le cas, la réhabilitation auditive proposée donne des résultats remarquables ! Elle est par ailleurs intégralement remboursée par la Sécurité sociale.

M. C. d'E. : Quels sont les défis à venir en termes de traitements ?

S. S. : Dans un premier temps, il faut améliorer la prévention, notamment en ce qui concerne les usages acoustiques, chez les jeunes par exemple.

Pour les surdités génétiques, on attend beaucoup du génie génétique, qui devrait permettre de corriger les gènes, avec le remplacement d'un gène défectueux par un gène fonctionnel. Mais cela ne devrait pas être réalisable avant la deuxième moitié du XXI^e siècle.

Les chercheurs placent également de grands espoirs dans l'ingénierie tissulaire. Nous pourrions stimuler un organe malade ou vieillissant – la cochlée – grâce à des facteurs de croissance. Le but est par exemple de fabriquer des nouveaux neurones ou cellules sensorielles pour remplacer ceux qui ne sont plus fonctionnels dans le cas d'une surdité neurosensorielle. Mais c'est une tâche très compliquée car la cochlée, située dans l'oreille interne, est difficilement accessible : c'est un organe clos placé dans une capsule osseuse complètement hermétique. En outre, la cochlée est composée de nombreux types de cellules et son organisation structurale est complexe. Là encore, il faudra encore beaucoup de temps avant de mettre au point des traitements, mais de nombreuses équipes de recherche travaillent sur ce sujet.

Enfin, les aides auditives et les implants vont continuer de s'améliorer, mais on ne devrait pas assister à des innovations majeures dans les prochaines années. Il s'agira plutôt de progrès pas à pas.

Concernant l'implant, des pistes sont déjà étudiées pour tenter d'améliorer la transmission du signal électrique aux neurones auditifs.

***Cholestéatome** : présence d'épiderme dans les cavités de l'oreille moyenne, provoquant des infections – otites – à répétition.*

***Débruiteur** : technologie permettant d'atténuer l'intensité sonore du bruit.*

***Cochlée** : organe en forme d'escargot situé au niveau de l'oreille interne et qui convertit le son en influx nerveux.*

ALLOCATION ADULTE HANDICAPE

L'Allocation aux adultes handicapés (AAH) a bénéficié le 1er novembre 2018 d'un coup de pouce exceptionnel de 5%, pour atteindre 860 euros mensuels pour une personne seule à taux plein (contre 819 euros jusqu'à présent). Elle ne sera effective pour les bénéficiaires que lors du versement de décembre. Ce montant doit ensuite être porté à 900 euros fin 2019, conformément à un engagement de campagne d'Emmanuel Macron

Mais APF France handicap dénonce une mesure en demi-teinte. Selon l'association, la revalorisation s'accompagne d'une redéfinition des plafonds de ressources applicables aux allocataires de l'AAH qui vivent en couples. A partir du 1er novembre 2018, le plafond de ressources du couple est de 1,89 fois le montant de l'AAH, au lieu de deux fois jusqu'à présent. Ainsi 80 000 allocataires ne bénéficieront pas de l'augmentation, et 150 000 seulement partiellement, selon Mme Bustreel de l'APF. Une proposition de loi prévoyant de ne plus tenir compte des revenus du conjoint dans le calcul de l'AAH a été rejetée à la fois par les députés en avril 2018 puis par le Sénat le 24 octobre.

En outre, le gouvernement a décidé de réformer progressivement le "complément de ressource" (CR) de 179,31 euros par mois, versé en plus de l'AAH à quelque 70 000 personnes très lourdement

handicapées, et donc exclues de facto du marché du travail. Les personnes demandant à bénéficier pour la première fois de cette prestation se verront octroyer à la place une autre allocation, moins favorable, la "majoration pour la vie autonome" de 104,77 euros par mois), tandis que celles qui le touchent déjà actuellement continueront à la percevoir, mais seulement pendant 10 ans, après quoi elle remplacera totalement le Complément de ressources.

UNE ACTION DANS UN EHPAD

Nous le soupçonnions, les conférences de 2017 « Surdit  : pr vention du d clin cognitif » l'ont confirm  : les pensionnaires malentendants des EHPAD (Etablissement d'h bergement pour Personnes Ag es D pendantes) ne sont pas trait s avec l'attention que n cessiterait leur surdit . Et les expos s des deux m decins intervenant en EHPAD,   Lorient et   Plo ermel, ont fait  tat de difficult s plus grandes que celles que nous avons pu relever.

Nous ne pouvions pas rester inactifs devant un tel constat. L'association se devait de chercher comment amener des  volutions pour que les difficult s d'audition des pensionnaires malentendants des  tablissements et services de personnes  g es soient mieux pris en charge.

D j  chacun de nous, adh rent ou adh rente, lorsqu'il rend visite   un membre de sa famille,   des amis, peut, gentiment, attirer l'attention sur la fa on de parler   ces personnes : les regarde-t-on en face ? leur parle-t-on sans  lever anormalement la voix ? Car nous, nous savons de quoi nous parlons !

4

En effet, la premi re lacune, pour le personnel, est son ignorance de ce qu'entra ne la malentendance et de l'attitude qu'il convient de prendre face   une personne en situation de surdit , une situation dont souffre au moins la moiti  des pensionnaires !

L'association a eu la chance de travailler avec la Mutualit  Bretagne et notamment avec la responsable charg e des personnes  g es. Celle-ci a propos  de mener une  tude et une exp rience sur un EHPAD g r  par la Mutualit , l'EHPAD « Les couleurs du temps » de Pont-Scorff. Une r flexion a  t  men e avec des responsables et une audioproth siste. Ils ont montr  ce qui se fait d j , notamment l'enregistrement dans un classeur des photos des appareils auditifs des pensionnaires. Nous avons expliqu  l'importance du sous-titrage et mis en route le sous-titrage du t l viseur de la salle commune. Un temps d'observation a  t  organis  un apr s-midi (go ter et animation). On a pu noter que le personnel, par ailleurs tr s serviable, parle souvent aux personnes de c t , rarement en face. Pour l'animation, le jour de la f te de la musique, tous  taient invit s   chanter des chants anciens : des feuilles  taient distribu es et bien des pensionnaires chantaient.

Un d pistage auditif a  t  organis . Il n'a pu  tre men    bien car l'audioproth siste a constat  que plusieurs personnes avaient les oreilles bouch es par le c rumen. Elle a donc pr f r  v rifier seulement les conduits auditifs. Cela montre que les m decins g n ralistes ne regardent pas les conduits auditifs. On le sait : c' st   tous les niveaux de sant  que la surdit  est n glig e.

Les prochaines  tapes pr vues, outre la reprise du d pistage, sont une formation des personnels, par un audioproth siste,   la manipulation des proth ses auditives, et une autre formation, assur e par Oreille et Vie, pour leur permettre de mieux comprendre les difficult s des malentendants et d'acqu rir de bonnes pratiques dans leurs relations avec les pensionnaires.

Jeanne GUIGO

VACANCES ET ACCESSIBILITE

En 2018, j'ai eu la chance de faire un séjour en Aveyron, dans une maison de vacances, et un voyage dans les Balkans. Dans les deux cas, des visites guidées étaient programmées. Je me suis donc inquiétée de savoir comment je pourrais les suivre sans être constamment collée au guide.

Dès l'arrivée dans la maison aveyronnaise, le bureau d'accueil a constitué une grosse difficulté. Il est situé dans la salle commune, non loin du téléviseur. Et lors de mon arrivée il y avait un match de la coupe du monde de football ! J'ai demandé si quelque chose était prévu pour les malentendants. Quelle question ! Visiblement cette maison, pourtant inscrite en bonne position sur les catalogues, ignore tout du label Tourisme et Handicap.

Comme je possède un système FM micro-récepteur, je le prends toujours avec moi en vacances. Ainsi, pour les visites guidées, il me suffit de demander au guide de prendre avec lui le micro (un cordon est prévu) et je suis, sans difficulté et sans contrainte pour lui, toutes ses explications. Et je n'ai jamais essayé de refus.



Pour le voyage dans les Balkans, nous nous étions inscrites, une amie malentendante et moi, à la condition que nous puissions comprendre les guides. L'organisateur choisi prévoit toujours un équipement composé d'un micro sans fil pour les guides et de récepteurs avec écouteur pour les voyageurs. Il nous a suffi de remplacer l'écouteur par un collier magnétique (c'est le même type de prise) pour pouvoir suivre les

commentaires des différents guides dans de bonnes conditions, comme les autres personnes. J'ai ainsi pu apprécier leurs excellentes présentations des sites visités.

5

J'ai bien des fois rencontré des malentendants mal informés ou qui n'osent pas faire état de leurs difficultés. Bien sûr on n'aime pas déclarer ses faiblesses, mais est-ce mieux de se couper du groupe, de ne pas profiter des présentations de ce que l'on voit ? Il y a, c'est vrai, de bons guides imprimés sur papier, mais cela ne présente pas le même intérêt. Et c'est d'ailleurs une grande difficulté pour ceux qui, même avec des appareils, n'ont pas une compréhension suffisante de ce qui est dit.

Cacher ses difficultés (que bien d'autres soupçonnent d'ailleurs) ne fait pas avancer notre cause ! C'est bien parce que des personnes ont osé et osent poser la question de l'accessibilité aux sites qu'ils visitent, et par suite grâce à la collaboration entre divers établissements touristiques et Oreille et Vie, que des équipements bien adaptés ont été installés dans le Morbihan.

On peut citer à nouveau les sites qui ont fait un effort particulier.

- A Lorient : la Cité de la Voile, saluée dans le 6 Millions de Malentendants d'octobre 2018, et le sous-marin Flore, qu'un groupe de l'association a visité l'an dernier. Le second a obtenu le label Tourisme et Handicap en 2018. La Cité de la voile ne l'a hélas pas eu, mais c'est parce qu'elle n'est pas assez accessible aux personnes sourdes signantes.

- Il faut aussi rappeler les sites mégalithiques de Carnac et de Locmariaquer où l'accessibilité est bien traitée.

Mais, dans tous les cas, il faut demander à bénéficier des outils qui sont mis à notre disposition... et toujours en parler autour de nous !

L'accessibilité ne progressera que si chacun y croit, demande à l'utiliser quand il voit l'oreille barrée, fait part de ce que cela lui a apporté... ou pas. Ne sommes-nous pas les mieux placés pour dire ce qui nous convient ?



Jeanne

LE LOTO DU 14 OCTOBRE

Nous étions vingt-cinq au loto du 14 octobre organisé, à Auray, par Oreille et Vie. Si on enlève six ou sept sourds signants qui ne sont pas membres d'Oreille et Vie, venus par la page Facebook, cela fait peu d'adhérents présents. Le mauvais temps de ce dimanche pluvieux n'avait sans doute pas incité les gens à sortir de chez eux.

Ilda et son petit-fils animaient l'après-midi en procédant au tirage des numéros et Edwidge a assuré la transcription : des fidèles pour nous rendre service.

Les lots étaient nombreux et variés. On peut remercier les généreux donateurs, spécialement le beau-frère de notre présidente Nelly Sebti qui avait fourni toute une collection d'appareils de coiffure. J'ai revu avec plaisir, parmi les objets mis en jeu, un petit tableau d'algues séchées que confectionnait notre ancienne adhérente, Yvonne Charpentier, maintenant décédée. Et cela m'a rappelé de bons souvenirs.



L'après-midi s'est très bien déroulée. Le sort a voulu que j'aie été le principal gagnant du jeu. J'ai gagné plusieurs lots. Quand la chance vous sourit, il faut en profiter. J'aurais dû jouer au tiercé ce matin- là ! J'espère en tout cas que les autres participants ne m'en tiendront pas grief.



La fin de la journée s'est terminée par un copieux goûter et j'espère que tout le monde est reparti content. Il faut saluer le travail des organisateurs qui ont mis en place ce loto et qui ont trouvé les lots qui ont été mis en jeu ce jour-là ainsi que les personnes qui ont confectionné les gâteaux pour le goûter.

On ne peut que souhaiter que ce genre de manifestation se reproduise à nouveau et surtout que les adhérents y viennent en plus grand nombre.



Yvon Ezanno.

LES DATES A RETENIR

Assemblée Générale d'Oreille et Vie

Elle se tiendra le dimanche 20 janvier de 14 h 3 à 17 h à la salle du 14 bis rue du Penher à Auray.

Ce rendez-vous annuel, statutaire, revêt une importance particulière cette année pour deux raisons :

- il faudra renouveler le Conseil d'Administration,
- les participants seront invités à apporter leurs contributions à la préparation de la célébration des 20 ans de l'association.

Les 20 ans de l'association

Oreille et Vie a été créée le 25 octobre 1998, faisant suite à la section ARDDS Morbihan. L'association a donc 20 ans.

Comme vous avez pu le lire dans l'édito, le Conseil d'Administration a demandé au professeur Christine PETIT d'honorer notre association en venant, à l'occasion de cet anniversaire, nous faire part de ses travaux. Et elle a accepté ! Chaque abonné à 6 Millions de Malentendants est invité à lire ou relire l'excellent article d'octobre (n° 31) qui lui est consacré.



Informé de la tenue presque inespérée de cette conférence, le Conseil d'Administration du Bucodes a choisi de faire son Assemblée Générale à Lorient le samedi 25 après-midi. Ainsi, Oreille et Vie a un projet important à préparer en quelques mois.

Voici les informations que nous sommes en mesure de donner actuellement :

- la conférence se tiendra de 10 h à 12 h 30 au complexe de cinéma Méga CGR à Lanester. Elle sera suivie d'un buffet cocktail (sur réservation payante).
- l'Assemblée Générale du Bucodes se tiendra au foyer Agora de la rue Courbet à Lorient de 15 h à 18 h 30, les autres réunions (ateliers, Conseil d'Administration) se tiendront également à Lorient.
- à l'issue de l'Assemblée Générale, le repas des 20 ans sera servi à ce même foyer (repas sur inscription et payant).

Chacun l'aura compris, la réussite de ce week-end nécessitera l'implication de nombreux adhérents d'Oreille et Vie. Merci de réserver vos journées. Et il ne faut pas hésiter à parler de la conférence autour de vous dès maintenant.

Le Festival Interceltique de Lorient 2019

Une équipe de 13 bénévoles s'est mobilisée au début août 2018, à l'appel d'Oreille et Vie pour assurer divers services autour de l'accessibilité au festival pour les malentendants. Cécile, Nelly et Jeanne ont rencontré le 9 novembre Mme Maïwenn Gaudin, permanente au festival, pour faire le point sur ce qu'il est nécessaire d'améliorer. Cette rencontre permet d'espérer des avancées et une meilleure saison 2019 pour les malentendants comme pour les bénévoles.

Carnet

✓ Le 4 septembre le père de Stéphane GUILLAUME, administrateur, quittait définitivement les siens. Nous assurons Stéphane de toute notre sympathie et de tout notre soutien.

✓ Nous avons appris le décès inattendu, au mois de septembre, de Daniel CHAVANTON, adhérent de l'association demeurant à Lorient. Nos condoléances à sa famille.

INFORMATIONS DIVERSES

Cette rubrique fait écho à plusieurs informations reçues du Bucodes SurdiFrance par la lettre d'informations d'octobre 2018.

Allo. Tu me lis bien ?

Le «relais téléphonique», un dispositif attendu depuis de nombreuses années par les associations de personnes sourdes, malentendantes, sourdes aveugles et aphasiques. Il a été mis en place le 8 octobre dernier. Il est accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 19h. Il s'agissait de la mise en application d'une obligation inscrite dans la loi numérique du 7 octobre 2016 (article 105).

Chacun peut bénéficier dès à présent d'un forfait gratuit d'une heure par mois qui permet, via une application **sur téléphone mobile, tablette ou ordinateur**, de passer des appels vers tous les numéros non surtaxés avec interprète relais en transcription simultanée, langue des signes ou langage parlé complété. Progressivement, ce forfait va augmenter : 3h en 2021 et 5h en 2026.

La mise en place de ce service est donc désormais obligatoire pour les opérateurs mais également pour les **services publics** et les **services clients** de toutes les entreprises qui réalisent plus de 250 millions d'euros de chiffre d'affaires.

Comment y accéder ?

Cela dépend de son opérateur. Les abonnés à Orange, SFR, Bouygues doivent installer l'application RogerVoice et se laisser guider pour entrer les paramètres demandés. Les abonnés à Free doivent contacter le « Relais téléphonique Free » qui permet de bénéficier d'une prestation d'interprétation en transcription automatique et instantanée par l'intermédiaire d'un service qui assurera la communication avec le correspondant/interlocuteur pour les appels entrants ou sortants.

Attention : il se peut que la connexion à ces applications coupe l'accès à la messagerie. Il faut se renseigner... et communiquer à l'association vos expériences heureuses ou malheureuses.

Des badges à l'hôpital

Suite à des accidents chirurgicaux qui ont pu trouver leur origine dans la surdité des victimes, l'association Sourdeine (29) a développé, en partenariat avec l'ARS Bretagne et l'hôpital de Quimper, un badge qui permet de signaler au personnel soignant des établissements hospitaliers qu'un patient est malentendant. L'enjeu est de sécuriser son parcours et de favoriser la prise en compte du handicap auditif de la personne tout au long de son hospitalisation, et notamment là où elle ne peut pas porter ses appareils auditifs, comme c'est le cas en salle d'opération.



Mille badges ont été produits et diffusés près des associations membres du Bucodes de Bretagne. Leur conception a fait l'objet de recherches de matériaux et d'une validation par le Centre Hospitalier de Quimper, afin qu'ils remplissent les normes strictes d'hygiène et de sécurité requises pour suivre la personne jusqu'en salle d'opération (absence de métal, tour de cou anti-strangulation). Les badges seront distribués dans les divers hôpitaux après l'expérimentation à Quimper.

Le Bucodes s'intéresse aux piles pour appareils auditifs

Les abonnés à 6 Millions de Malentendants ont pu lire un premier article sur le thème des piles publié dans le numéro du mois d'octobre. Un prochain article portera sur leurs prix.

Une équipe du Bucodes a déjà mené l'enquête en relevant des prix affichés sur le Net et chez une demi-douzaine d'audioprothésistes parisiens – pour les piles de type 312 avec, à chaque fois, l'achat d'un blister de 6 piles. Elle souhaiterait connaître d'autres prix pratiqués un peu partout en France.

Alors, à tous ceux qui ont des factures de piles datant de 2018 (ou lors du prochain achat), merci de les scanner et de les transmettre à dominique.dufournet@surdifrance.org.

Information de dernière minute

Le reste à charge zéro

Les consultations menées par le Ministère de la Santé pour aboutir au « reste à charge zéro » pour les appareils auditifs sont terminées et l'arrêté qui en fixe les règles a été signé le 14 novembre (parution au JO du 16 novembre) applicable à partir du 1^{er} janvier 2019. Pour l'essentiel cet arrêté confirme ce qui était prévu (voir le bulletin de juillet 2018). Il manque encore le texte fixant le calendrier de la mise en application des modifications et concernant notamment les différentes étapes.

Mais nous découvrons une modification importante pour le remboursement des piles, modification à laquelle nous n'avions pas été suffisamment attentifs et qui pourrait aller bien au-delà de ce qu'on pouvait imaginer. A partir du 1^{er} janvier 2019, il ne sera plus appliqué le forfait appliqué depuis des années, mais le remboursement portera sur un nombre maximum de plaquettes de piles, nombre qui varie selon le type de piles à utiliser.

En voici le détail (donné **pour un appareil**) :

- Piles sans mercure 10-jaune ou équivalent: 100 mA à 1,45 Volts Zinc Air, par paquet de 6 piles - Limité à 10 paquets par année
- Piles sans mercure 312-marron ou équivalent: 105 mA à 1,45 Volts Zinc Air, par paquet de 6 piles - Limité à 7 paquets par année
- Piles sans mercure 13-orange ou équivalent: 310 mA à 1,45 Volts Zinc Air, par paquet de 6 piles - Limité à 5 paquets par année
- Piles sans mercure 675-bleue ou équivalent: 640 mA à 1,45 Volts Zinc Air, par paquet de 6 piles - Limité à 3 paquets par année

Les personnes qui ont 2 appareils doivent multiplier ces nombres par deux.

Selon l'information donnée par Audilo, la base de remboursement serait de 1,50 euro par plaquette. A ce tarif, on passe d'un forfait de 36,59 euros à un montant allant de 4,50 euros à 15 euros selon le type de piles. Et ceci pour tous (donc aussi pour les bénéficiaire de la CMU ou de l'ACS).

Ces règles ne s'appliquent pas aux piles pour les implants cochléaires car elles relèvent d'autres dispositions (à vérifier quand même).

A chacun d'apprécier. Le Bucodes ne manquera pas de réagir.

Sommaire

<i>A chaque type de surdité sa solution</i>	2
<i>Allocation Adulte Handicapé</i>	3
<i>Une action dans un EHPAD</i>	4
<i>Vacances et accessibilité</i>	5
<i>Le loto du 14 octobre</i>	6
<i>Les dates à retenir</i>	7
Carnet.....	7
<i>Informations diverses</i>	8
Allo. Tu me lis bien ?.....	8
Des badges à l'hôpital.....	8
Le Bucodes s'intéresse aux piles pour appareils auditifs	9
Le reste à charge zéro	9

Calendrier

Date	Objet	Lieu
20 janvier	Assemblée Générale	Auray
25 mai	Conférence des 20 ans	Lanester
24-25-26 mai	Assemblée Générale du Bucodes	Lorient
Du 4 au 13 août	Festival Interceltique de Lorient	Lorient

**Pensez à consulter, le site Internet de l'association,
<http://www.oreilleetvie.org>**

Oreille et Vie, Association des Malentendants et Devenus Sourds du Morbihan
Membre du Bucodes SurdiFrance
11 Maison des associations 12 rue Colbert 56100 LORIENT
tél/fax 02 97 64 30 11 ; oreille-et-vie@wanadoo.fr; Site Internet : <http://www.oreilleetvie.org>

Permanences

A Lorient le mardi de 16 h à 18 h et le jeudi de 10 h à 12 h
Maison des Associations porte C 2^{ème} étage gauche

A Vannes hors vacances scolaires (tél 02 97 42 63 20 hors permanences)
le 1^{er} jeudi du mois de 17 h à 18 h, Maison des Associations, rue Guillaume Le Bartz
le 2^{ème} jeudi du mois de 17 h à 18 h au CHBA (Hôpital Chubert), hall d'entrée

Pour Pontivy : contact téléphonique 02 97 25 70 55